

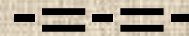
17^{ème} colloque du GISGUF
à Yaoundé
du 27 avril au 1^{er} mai 2010

François Paquis

Directeur général des services

PRES, RTRA, CTRS

Réseaux territoriaux, réseaux thématiques



I – Contexte

La loi de programme pour la recherche (18 avril 2006) prévoit de nouvelles structures de coopération inter-établissements.

- Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).
- Réseaux Thématiques des Recherches Avancées (RTRA).
- Centres Thématiques de Recherches et de Soins (CTRS).

II – La logique territoriale : les PRES

A) Objectifs :

- Favoriser le rapprochement sur un site de plusieurs établissements en mutualisant des compétences et des moyens.
- Donner une plus grande visibilité à l'enseignement supérieur sur un territoire.
- Améliorer la place des universités françaises dans les classements internationaux.

B) Forme juridique :

5 possibilités :

- Très grande liberté.
- Simple convention.
- Association Loi 1901.
- Groupement d'intérêt public (GIP).
- Fondation de coopération scientifique (FCS).

- EPCS :

- choix dominant lié à l'incitation de l'Etat.

- compétences obligatoires.

* mise en place et gestion des équipements partagés

* coordination des activités des écoles doctorales

* valorisation des activités de recherche menées en commun.

* promotion internationale du pôle

- EPCS créés par décret

C) La typologie des PRES

Au-delà des formes juridiques, les objectifs sont variables :

- Les PRES pré-fusionnels (Lorraine, Aix-Marseille).
- Les PRES « Ecrin ».
- Les PRES de coopération.

III – Les RTRA, les CTRS, la logique de réseaux thématiques

A) Caractéristiques juridiques :

- Une seule forme juridique : la Fondation de coopération scientifique.

- Objectifs :

RTRA – conduite d'un projet d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche.

CTRS – idem mais dans le domaine de la recherche médicale.

- Personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Approbation des statuts par décret

B) Exemples :

4 CTRS à Paris Descartes

- *Centaure* : sciences de la transplantation.

7 membres fondateurs :

- INSERM
- Université Paris Descartes
- Université de Nantes
- Université Claude Bernard Lyon 1
- CHU de Nantes
- Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)
- Hôpitaux de Lyon

- *Prem Up* : femme enceinte et nouveau-né.
 - AP-HP
 - Université Pierre et Marie Curie (UPMC)
 - Université Paris Est
 - Université Paris Descartes
 - Université Paris Diderot
 - INSERM
- *Imagine* : maladies génétiques de l'enfant.
 - AP-HP
 - INSERM
 - Université Paris Descartes
 - Association française contre les myopathies
 - Fondation hôpitaux de Paris – hôpitaux de France
 - Mairie de Paris

- *Fondamental* : développement de la recherche en santé mentale.

- AP-HP

- INSERM

- CEA

- Université Paris Descartes

- UPMC

- Université Paris Est

- *RTRA* : neurosciences.

5 fondateurs :

- CEA

- CNRS

- INSERM

- Paris 11

- UPMC

1 partenaire : Paris Descartes

C) Des logiques différentes :

- De vrais réseaux nationaux : Centaure.
- Des réseaux implantés sur un territoire mais cherchant à se structurer (IMAGINE, Prem'Up, Fondamental).
- Des partenaires variés.

IV - Conclusions

- Une articulation parfois difficile entre logique territoriale et thématique.
- Une concurrence pour la collecte de fonds privés entre les différentes fondations.
- Un pilotage ardu de la politique scientifique.